

THAÏLANDE

Environnement opérationnel

Contexte

Depuis plusieurs décennies, la générosité et l'hospitalité traditionnelles de la Thaïlande à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile ont permis à des centaines de milliers de personnes de chercher un refuge temporaire dans ce pays et d'entamer une nouvelle vie. Bien qu'elle ne soit pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés, la Thaïlande accueille actuellement quelque 92 000 réfugiés enregistrés et environ 54 000 demandeurs d'asile non enregistrés originaires du Myanmar dans les neuf camps situés le long de la frontière avec ce pays.

De plus, des affrontements entre des groupes ethniques rebelles et l'armée du Myanmar auraient éclaté le long de la frontière après les élections législatives de novembre 2010, ce qui a entraîné un afflux de 16 000 à 18 000 personnes supplémentaires. Bien que celles-ci aient été autorisées à séjourner temporairement en Thaïlande, les autorités nationales les ont encouragées à rentrer dans leur pays peu après la fin des combats. On estime à 5 000 le nombre de personnes encore présentes à la frontière avec le Myanmar.

Des combats sporadiques se poursuivraient néanmoins dans le sud-est du Myanmar. Bien que l'accueil des réfugiés dans les camps situés en Thaïlande soit régi par les Conseils d'admission provinciaux, le nombre des personnes non enregistrées ne cesse de croître. Selon la législation thaïlandaise, les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant à l'extérieur des camps sont considérés comme des migrants clandestins et sont passibles d'arrestation, de détention et d'expulsion.

Le HCR opère dans un environnement difficile, qui offre un espace de protection insuffisant à toutes les populations relevant de sa compétence en Thaïlande. Certains demandeurs d'asile ont été expulsés au Myanmar et de nombreux demandeurs d'asile et réfugiés pakistanais et sri-lankais ont fait l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires. Malgré la libération de quelques personnes isolées et, plus récemment, quelques cas de libération sous caution, les arrestations se poursuivent. La Thaïlande est située

au centre de mouvements migratoires toujours croissants dans la région et abrite un nombre de migrants estimé à 2 millions, ce qui



Chiffres prévisionnels pour la Thaïlande

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 - JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Myanmar	89 870	89 870	90 790	90 790	83 970	83 970
	Pays divers	950	950	930	930	910	910
Demandeurs d'asile	Myanmar	16 740	8 020	8 960	250	36 960	28 250
	Pays divers	1 510	1 510	1 530	1 530	1 550	1 550
Apatrides ¹	Apatrides	542 510	-	542 510	-	542 510	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Myanmar	57 090	57 090	57 090	57 090	22 090	22 090
Total		708 660	157 440	701 810	150 590	687 990	136 770

¹ Les chiffres relatifs aux apatrides sont fondés sur les discussions en cours entre les autorités thaïlandaises et le HCR et seront vérifiés durant l'année.



Camp de réfugiés, spontanément établi au bord du fleuve Moel.

○ Besoins

La situation des réfugiés du Myanmar installés en Thaïlande est l'une des plus prolongées au monde. Ces réfugiés vivent confinés dans neuf camps depuis leur arrivée dans les années 1980. Selon la législation thaïlandaise, ceux surpris à l'extérieur des camps sont passibles d'arrestation et d'expulsion. Par ailleurs, les réfugiés ne sont pas officiellement autorisés à travailler. Le cantonnement prolongé des réfugiés du Myanmar a généré de nombreux troubles sociaux et psychologiques, ainsi que des problèmes de protection. Les mécanismes d'adaptation des réfugiés ont été affaiblis et les restrictions qui leur sont imposées ont accru leur dépendance vis-à-vis de l'assistance extérieure.

entraîne une confusion entre les demandeurs d'asile et les personnes venues principalement pour des raisons économiques.

Bien que la Thaïlande ne soit pas signataire des conventions sur l'apatridie, les amendements à la législation adoptés en 2008 prévoient l'enregistrement universel des naissances. Un acte de naissance est désormais délivré à tous les enfants nés dans le pays, quel que soit le statut de leurs parents, ce qui contribue à la prévention de l'apatridie.

Selon les données officielles de l'administration thaïlandaise, environ 542 500 personnes étaient toutefois considérées comme dépourvues de nationalité (apatrides) au 31 décembre 2010. Le HCR continuera à travailler en étroite coordination avec les autorités nationales pour actualiser régulièrement ces chiffres et suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la "Stratégie nationale d'administration des droits et du statut juridique individuel des personnes (2005)". Celle-ci prévoit que les apatrides fassent l'objet d'une vérification et puissent acquérir la nationalité ou obtenir la régularisation de leur statut.

Le programme de réinstallation dans des pays tiers lancé en 2005 a apporté une solution au sort de plus de 70 000 personnes. Le nombre des réfugiés du Myanmar enregistrés dans les camps a été réduit de plus de 10 800 en 2010, et environ 10 000 départs annuels supplémentaires sont prévus en 2011 et 2012. En dépit de ce remarquable effort de partage de la charge, la population des camps n'est guère susceptible de décroître rapidement. Le nombre des réfugiés non enregistrés dans les camps est désormais estimé à 54 000 et on assiste à un afflux constant de nouveaux arrivants. Le HCR continuera à coopérer avec le Gouvernement pour trouver des solutions durables au sort des réfugiés et veiller à ce que les demandeurs d'asile bénéficient de procédures équitables et fiables.

Les Conseils d'admission provinciaux doivent recommencer à se réunir régulièrement afin de déterminer le statut des quelque 54 000 résidents non enregistrés. Ce processus, conduit par les autorités, bénéficiera des conseils et de l'appui technique et financier du HCR.

Au titre de son mandat, le HCR procède à la détermination du statut de tous les demandeurs d'asile urbains, à l'exception de ceux originaires du Myanmar, pour lesquels les autorités ont mis en place

Objectifs et cibles prioritaires en 2012

Environnement de protection favorable

- Améliorer l'accès au territoire et réduire le risque de refoulement.
 - ☞ La prévention des cas de refoulement potentiels est assurée.

Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- Améliorer l'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié et l'efficacité du traitement des demandes.
 - ☞ Les personnes qui souhaitent demander asile et/ou celles qui ont peut-être besoin d'une protection internationale ont accès à des procédures de détermination du statut de réfugié.
 - ☞ Le délai de traitement moyen entre l'entretien de première instance et la notification de la décision est réduit.
- Améliorer l'enregistrement et la délivrance de documents d'état civil.
 - ☞ Les autorités nationales délivrent un acte de naissance officiel à tous les enfants des camps âgés de moins de 12 mois.
- Améliorer l'identification des apatrides selon des critères clarifiés.

- ☞ Les apatrides sont précisément identifiés.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Prévenir les risques de violence sexuelle et sexiste dans les camps et améliorer la qualité et la rapidité des interventions.
 - ☞ Toutes les victimes connues de violences sexuelles et sexistes bénéficient d'un soutien.

Besoins et services essentiels

- Améliorer la santé et le bien-être des réfugiés et des demandeurs d'asile en milieu urbain.
 - ☞ Tous les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès à des soins de santé primaire.

Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de réinstallation.
 - ☞ Tous les réfugiés ayant besoin d'être réinstallés sont orientés vers des pays d'accueil.

Présence du HCR en 2012

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	180
Internationaux	26
Nationaux	56
JEA	6
VNU	8
Autres	84

une procédure spéciale dans les camps. La Thaïlande abrite plus de 2 000 réfugiés et demandeurs d'asile urbains de 40 nationalités différentes, dont le nombre augmente au rythme d'environ 60 personnes par mois. La crainte des arrestations pour infraction aux lois sur l'immigration, l'interdiction de travailler, la pauvreté, les risques d'intimidation et d'exploitation, la difficulté ou l'impossibilité de bénéficier de soins médicaux abordables et les faibles perspectives d'éducation comptent parmi leurs principaux problèmes.

Selon la législation thaïlandaise, les demandeurs d'asile et les réfugiés, comme les autres étrangers qui entrent et/ou séjournent illégalement sur le territoire, sont passibles d'être placés en détention pour une durée indéterminée s'ils sont arrêtés par les services d'immigration. Environ 8 pour cent de ceux qui vivent en milieu urbain, y compris un certain nombre d'enfants et de personnes souffrant de graves problèmes médicaux, sont actuellement détenus dans des centres de rétention. Le HCR continue à plaider avec encore plus de vigueur pour que les autorités trouvent des alternatives sur mesure à la détention et interviennent pour atténuer ces graves problèmes de protection et améliorer les normes de traitement.

| Stratégie et activités |

Pour les réfugiés du Myanmar installés dans les camps, la stratégie du HCR sera principalement axée sur la consolidation des activités de protection, la promotion des normes de protection internationale et des plaidoyers en faveur du respect des principes humanitaires. Cela se traduira par un renforcement du suivi aux frontières pour prévenir le refoulement, ainsi que par un soutien accru aux efforts déployés par l'État pour réactiver le mécanisme de sélection des Conseils d'admission provinciaux pour les demandeurs d'asile en provenance du Myanmar. Cela passera également par une solide coordination des activités de protection avec les autorités nationales et les autres acteurs concernés.

Le HCR continuera à engager des pourparlers avec les principaux acteurs, et notamment avec les États et les donateurs, afin d'encourager les changements de politique permettant de trouver d'autres solutions durables et d'élargir l'espace de protection. Le cadre stratégique pour la recherche de solutions durables, élaboré par le HCR et le Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande, servira de base aux discussions entre les différents partenaires impliqués dans l'assistance aux réfugiés originaires du Myanmar. Le bureau du HCR en Thaïlande

continuera également à travailler en étroite coordination avec celui au Myanmar, afin de réviser et d'affiner l'approche stratégique et coordonnée mise en œuvre pour les réfugiés originaires de ce pays.

En attendant l'instauration d'un mécanisme national de traitement des demandeurs d'asile non originaires du Myanmar, le HCR continuera, au titre de son mandat, à assurer l'enregistrement et la détermination du statut des demandeurs d'asile vivant en milieu urbain. Il veillera également au bien-être et au respect des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile, en intervenant si nécessaire auprès des autorités nationales. L'Organisation accentuera ses plaidoyers en faveur d'alternatives à la détention et s'efforcera de répondre aux besoins élémentaires des demandeurs d'asile et des réfugiés, notamment en matière d'éducation et de soins médicaux.

Enfin, le HCR continuera à plaider auprès des autorités nationales et de divers acteurs pour les sensibiliser à la nécessité d'identifier précisément les apatrides ainsi que de prévenir et réduire l'apatridie, tout en facilitant la protection des personnes concernées. Il évaluera les besoins de protection des apatrides et les aidera à faire valoir leurs droits fondamentaux, y compris celui de bénéficier de documents officiels.

● Contraintes

La volatilité du climat social et politique qui règne en Thaïlande pourrait engendrer des difficultés pour le HCR, alors qu'il plaide pour des politiques plus favorables aux réfugiés. Bien que le Gouvernement nouvellement élu n'ait pas encore indiqué l'ampleur des changements prévus, les questions liées aux réfugiés continueront sans doute de figurer assez bas dans la liste des priorités. La politique de la Thaïlande à leur égard demeurera probablement guidée par des préoccupations sécuritaires et des considérations bilatérales. Les flux migratoires mixtes, qui entraînent le brassage des réfugiés et des demandeurs d'asile avec les autres migrants, devraient également se poursuivre.

L'environnement de protection global devrait donc demeurer incertain, marqué par le risque de détention et par un espace d'asile restreint, en particulier pour les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains. Bien que le HCR poursuive ses efforts, rien n'indique que les réfugiés pourront bénéficier à court terme de l'autorisation de travailler et de possibilités d'accès à des études supérieures. L'Organisation devra donc poursuivre ses plaidoyers pour accroître l'autosuffisance des réfugiés dans l'attente de solutions durables.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

La situation des personnes réfugiées en Thaïlande nécessite une étroite coordination avec les autorités nationales et les principaux partenaires. Le HCR compte sur la coopération et le soutien des organisations humanitaires locales et internationales pour répondre efficacement aux besoins de protection, surmonter certains des obstacles opérationnels et plaider en faveur de politiques plus favorables aux personnes relevant de sa compétence. L'opération destinée à porter assistance à quelque 150 000 réfugiés et demandeurs d'asile à la frontière

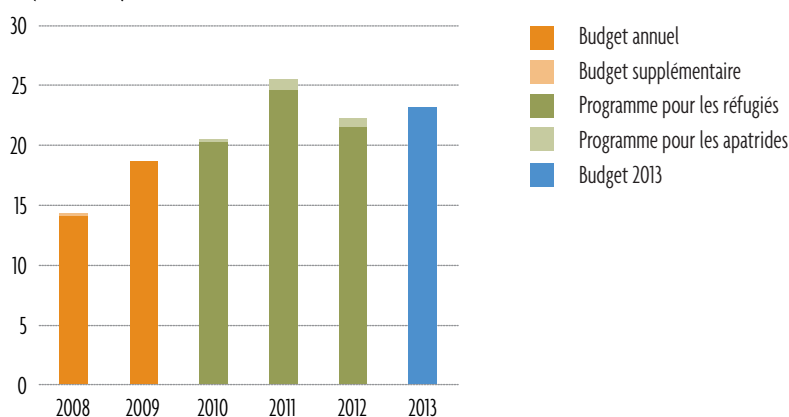
avec le Myanmar est mise en œuvre par près de 20 ONG locales et internationales. Ces organisations collaborent étroitement avec le HCR et opèrent en grande partie sous l'égide du Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande.

Informations financières

Le budget alloué à l'opération du HCR en Thaïlande a progressé pendant cinq ans jusqu'en 2011. À partir de 2012, les budgets de l'opération nationale et du bureau régional implanté en Thaïlande seront séparés. Le budget 2012 pour la Thaïlande, qui ne couvre que l'opération nationale, est donc inférieur à celui de 2011.

Budget du HCR en Thaïlande 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2012 pour la Thaïlande (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Droit et politique générale	0	295 674	295 674
Accès à l'assistance juridique	3 539 583	0	3 539 583
Accès au territoire et non-refoulement	1 789 587	0	1 789 587
Sous-total	5 329 169	295 674	5 624 843
Procédures de protection équitables			
Identification des cas d'apatridie	0	258 519	258 519
Enregistrement et établissement de profils	779 172	0	779 172
Détermination du statut de réfugié	1 511 511	0	1 511 511
Enregistrement et documents d'état civil	692 152	0	692 152
Sous-total	2 982 834	258 519	3 241 353
Protection contre la violence et l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	844 499	0	844 499
Détention non arbitraire	152 753	0	152 753
Protection des enfants	1 917 541	0	1 917 541
Sous-total	2 914 793	0	2 914 793

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Intérieur

ONG

Agence adventiste de secours et de développement
Aide Médicale Internationale
American Refugee Committee
Catholic Office for Emergency Relief and Refugees
Comité international de secours
Handicap International
Malteser International
ZOA Refugee Care

Autres

BSP/ONU
PNUD
VNU

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Conseil national de sécurité
Ministère des Affaires étrangères
Ministère du Développement social et de la Sécurité nationale

ONG

Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande Right to Play
Service jésuite des réfugiés
Shanti Volunteer Association
Solidarités International
Taipei Overseas Peace Service
Thailand Burma Border Consortium
Women's Education for Advancement and Empowerment
World Education

Autres

FAO
FNUAP
HCDH
OIM
OIT
OMS
PNUD
UNESCO
UNICEF

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Besoins élémentaires et services essentiels			
Santé	723 508	0	723 508
Santé génésique et services liés au VIH	368 047	0	368 047
Assainissement et hygiène	687 566	0	687 566
Abris et infrastructure	654 586	0	654 586
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 035 981	0	1 035 981
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	254 586	0	254 586
Éducation	2 662 113	0	2 662 113
Sous-total	6 386 386	0	6 386 386
Autonomisation et autosuffisance communautaires			
Autosuffisance et moyens d'existence	80 981	0	80 981
Sous-total	80 981	0	80 981
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	776 900	0	776 900
Retour volontaire	84 961	0	84 961
Réinstallation	1 595 933	0	1 595 933
Sous-total	2 457 794	0	2 457 794
Leadership, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	802 391	152 037	954 429
Sous-total	802 391	152 037	954 429
Logistique et appui aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	154 586	0	154 586
Gestion des opérations, coordination et appui	523 975	0	523 975
Sous-total	678 561	0	678 561
Total	21 632 910	706 230	22 339 140
Budget 2011 révisé ¹	24 695 127	988 878	25 684 005

¹ Inclut le Bureau régional en Thaïlande qui sera rapporté séparément à partir de 2012.